

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 19 novembre 1951.-

N° 3074 / T.F.

Objet:

Demande autorisation de bâtir -
Parc. n°274 Astrida.-

ASTRIDA



2154

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, avec avis favorable, la demande d'autorisation de bâtir et d'extraction de matériaux de Monsieur A. FAIRON.

En annexe: le plan en triple exemplaire.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAUX,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à USUMBURA.-

sous le couvert de Mr le Résident du Ruanda
à KIGALI.-